

**Département d'Eure et Loir
Arrondissement de DREUX
Canton d'ANET**

Commune de CHERISY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2017

L'an **deux mille dix-sept**

Le **vendredi vingt-neuf septembre** à 20 Heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Michel LETHUILLIER, Laurence CHOTARD, Bruno LOQUET, Nicole KERMARREC, Anne-Marie HAIE, René-Jean MOREAU PAGANELLI, Danièle LEGER, Daniel ROBERT, Isabelle MANCEAU, Arnaud GUIRLIN, Josée POULAIN Florence DELISLE, Michèle BORNIAMBUC, Jean-François NOËL du PAYRAT, Frédéric LAIGNIER

Etaient absents excusés : Christian BOUCHER (pouvoir à M. LETHUILLIER, André BROU, Catherine DUTHIL (pouvoir à F. DELISLE), Ludovic DESHAYES (pouvoir à J. POULAIN)

Florence DELISLE est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I - FINANCES

1°/Situation financière

M. le Maire présente la situation financière de la commune à la date du 29/09/2017 :

↳ Budget général

- Fonctionnement : 951 728,25 € en dépenses pour 2 058 710,30 € de recettes

- Investissements : 579 887,26 € en dépenses pour 613 407,61 € de recettes

Pour information.

D.2017/09/29-01

TARIFS ET CONVENTION

« JAZZ EN

AUTOMNE »

2°/ Tarifs et convention pour concert « Jazz en Automne » du 14/10/2017

Dans le cadre des Rendez-Vous de Cherisy mis en place en 2002, plusieurs manifestations sont organisées soit directement par la commune, soit par l'intermédiaire d'associations de la commune ou extérieures.

Dans le cadre, du Festival « Jazz en Automne » parrainé par le Conseil Départemental d'Eure et Loir, pour la 7^{ème} année consécutive, un diner-concert est organisé conjointement par l'Association « Jazz en Automne » et la commune le samedi 14 octobre prochain à l'Espace Hugo, dont il convient de fixer les tarifs.

Il est proposé : 25 € pour les adultes et 13 € pour les enfants de 7 à 12 ans.

Afin de limiter les frais pour la commune, il est proposé de mettre en place une convention pour la répartition des recettes à hauteur de 50% pour l'Association et 50% pour la commune.

Après délibération, le conseil municipal :

- Adopte les tarifs de 25 € pour les adultes et 13 € pour les enfants de 7 à 12 ans

- Autorise M. le Maire à signer cette convention et tous documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

3°/ Versement subvention au club Soleil d'Automne

Monsieur le Maire indique que la subvention annuelle a été versée au Club Soleil d'Automne à réception des statuts de l'association et du dossier de demande de subvention complet.
Pour information.

D.2017/09/29-02
FSL

4°/ FSL – Fonds Solidarité Logement

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier du Conseil Départemental d'Eure et Loir relatif au Fonds de Solidarité Logement.

Dans ce cadre, une participation de 3 € par logement social est demandée aux collectivités locales disposant de logements sociaux sur leur territoire.

Pour la commune de Cherisy, la participation pour l'année 2017 s'élèverait à 156 € (52 logements X 3 €).

Après délibération, le conseil municipal approuve la participation de la commune au Fonds Solidarité Logement pour un montant de 156 € pour l'année 2017. Adopté à l'unanimité.

5°/ FAJ – Fonds d'Aide aux Jeunes

Monsieur le Maire donne connaissance d'un courrier du Conseil Départemental relatif au Fonds d'Aide aux Jeunes. Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.

D.2017/09/29-03
DEVIS GINGER
RECHERCHE
MARNIERE
A FERMAINCOURT

6°/ Devis GINGER pour recherche de marnière à Fermaincourt

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les effondrements de terrain à Fermaincourt dans les années 1996/1997 et la mise en place du PPR (Plan de Prévention des Risques) préfectoral qui en a résulté.

Le terrain restant fragile et toutes les maisons du Chemin des Hirondelles étant habitées, cette voie est maintenant plus fréquentée.

Dans le cadre de recherche de marnière le long du Chemin des Hirondelles à Fermaincourt, M. le Maire présente le devis de la société GINGER CEBTP pour un montant de 9 030 € HT soit 10 836 € TTC.

Cette proposition prévoit :

- une campagne de reconnaissance géophysique de type micro-gravimétrie suivant une maille de 5m s 5m sur les 350 ml du projet soit environ 140 points (2 lignes de 70 points)
- 10 forages destructifs en 66 mm de diamètre descendus à 10 m de profondeur avec enregistrement des paramètres de forage au droit des anomalies détectées

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

J.F. NOËL du PAYRAT évoque les études de sol exigées pour toute demande de permis de construire. Il émet l'idée de les remplacer par des études géologiques par résonance magnétique, moins intrusives que les forages.

II – ADMINISTRATIF

1°/ Projet de fusion des syndicats de rivière

Dans le cadre du projet de fusion de cinq syndicats de rivières : (le syndicat intercommunal de rivière Eure 1^{ère} section (SIRE 1), le syndicat intercommunal de la Vallée de la Blaise (SIVB), le syndicat intercommunal pour le cours moyen de l'Eure (SICME), le syndicat intercommunal de la Basse Vesgre (SIBV) et le syndicat mixte de la Voise et de ses Affluents (SMVA).

Monsieur le Maire expose :

Le comité syndical du syndicat intercommunal du cours moyen de l'Eure a pris, sur la base de l'article L.5212-27 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'initiative d'un projet de périmètre accompagné d'un projet de statuts, visant à créer un syndicat mixte, par fusion entre les syndicats cités.

Le principe et le contenu de cette fusion ont été travaillés par les syndicats concernés en coordination avec les services de l'État.

Conformément à l'article L.5212-27 du CGCT, le préfet a proposé un arrêté de projet de périmètre de fusion ainsi que le projet de statuts correspondant.

Le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de l'arrêté préfectoral, pour se prononcer à la fois sur le projet de périmètre de fusion et le projet de statuts.

La délibération concernée doit exprimer sans ambiguïté, par une décision favorable ou défavorable, la position de la commune quant à ce projet de fusion. A défaut de délibération dans le délai susvisé, l'avis de notre conseil municipal sera juridiquement réputé favorable. Le délai étant dépassé, l'avis est donc favorable.

D.2017/09/29-05
TRAVAUX

2°/ Travaux refacturables aux particuliers (élagage – dépôt ordures – stationnement non autorisé – dégradation du domaine public)

REFACTURABLES
AUX
PARTICULIERS

Monsieur le Maire déplore constater des dégradations de plus en plus fréquentes du domaine public :

- tailles des haies non faites sur les sentes communales (de la part des riverains)
- dépôts d'objets divers sur les chemins communaux
- dépôts d'ordures diverses et de gravats sur les bords des sentes ou chemin
- empiètement non autorisé du domaine communal par la réalisation de sortie de garage sur les trottoirs
- stationnement de véhicules sur des pelouses avec destruction de celles-ci, etc.

Les riverains ou les responsables sont informés par lettre et il leur est demandé de réhabiliter le domaine public dégradé.

Après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception et en cas de refus, M. le Maire propose que les travaux ou la réhabilitation soient faits par la commune et qu'une facture soit adressée par le Trésor Public au contrevenant.

Le tarif horaire proposé serait de 33 € en cas de travaux effectués par les services techniques de la commune ou bien la facture de l'entreprise ayant réalisé la prestation fera l'objet d'un titre de recette qui sera adressé au particulier.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

D.2017/09/29-06
CONVENTION
REFACTURATION
EAUX PLUVIALES
AVEC AGGLO

3°/ Convention de refacturation eaux pluviales avec l'Agglomération du Pays de Dreux

Monsieur le Maire rappelle le transfert de la compétence « Gestion des eaux pluviales aux services de l'Agglomération du Pays de Dreux. Il indique qu'il convient de passer une convention avec cette dernière pour la refacturation à la commune des dépenses d'investissement.

Après délibération, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer cette convention. Adopté à l'unanimité.

D.2017/09/29-07
DECI
(DEFENSE
EXTERNE CONTRE
L'INCENDIE)

4°/ Arrêté DECI (Défense Externe Contre l'Incendie) et contrôle des points d'eau

Monsieur le Maire expose :

En application de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la responsabilité de la défense en eau contre l'incendie relève des pouvoirs de police du Maire.

Dans un souci de conserver les équipements de lutte contre l'incendie en bon état de fonctionnement, Monsieur le Maire propose de confier à l'entreprise GARCIA – 7 rue de Paris – 28500 CHERISY, le contrôle, l'entretien et la mesure débit/pression des poteaux et bouches d'incendie communaux.

Après délibération, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique l'obligation de prendre un arrêté municipal de DECI ayant pour objet d'identifier les risques sur la commune et de faire l'inventaire des points d'eau incendie du territoire. Pour information

D.2017/09/29-08
VOIRIE RAVILLE
2^E TR. - CHOIX
ENTREPRISE

III – TRAVAUX

1°/ Voirie Raville 2^{ème} tranche – Choix entreprise

Dans le cadre des travaux d'aménagements de voirie à Raville – 2^{ème} tranche : impasse de la Place des Tilleuls – extrémité de la rue d'Augis et du CR N° 25 (Chemin de la Messe), Michel LETHUILLIER donne connaissance du procès-verbal de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 Septembre 2017, relatif au choix des entreprises et propose d'entériner l'avis de cette commission, à savoir de retenir :

- l'entreprise PIGEON TP pour un montant de 112 573,59 € HT, soit 135 088.11 € TTC.
Adopté à l'unanimité.

D.2017/09/29-09
PORTES
AUTOMATIQUES
COULISSANTES

5°/ Portes automatiques coulissantes

M. le Maire rappelle le projet d'installation de portes automatiques sécurisées pour l'accès à l'école maternelle, la cantine scolaire et l'accueil périscolaire. Suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 Septembre dernier, il propose d'entériner l'avis de cette commission, à savoir de retenir : l'entreprise MET 28 de Chartres pour un montant de 17 960 € HT soit 21 552 € TTC, comprenant la fourniture et la pose de deux portes de marque TORMAX.
Adopté à l'unanimité.

6°/ Remplacement porte entrée mairie et fenêtres 1^{er} étage

Dans le cadre du projet de remplacement des fenêtres et porte d'entrée de la mairie, et après le dernier débat sur le choix des matériaux (bois – alu), Monsieur le Maire informe être en attente de nouvelles offres.

D.2017/09/29-10
RESTAURANT
SCOLAIRE
ASSISTANCE
MAITRISE
OUVRAGE

7°/ Restaurant scolaire – Assistance à maîtrise d'ouvrage

Dans le cadre du projet de construction d'un restaurant scolaire, Monsieur le Maire propose que la commune (maitre d'ouvrage) confie au Cabinet GD ECO – 38 rue de Paris à Cherisy une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

La commune souhaite en effet s'entourer de toutes les compétences nécessaires pour mener à bonne fin les travaux eu égard notamment à l'absolue nécessité d'une parfaite coordination des études et des travaux devant être réalisés sur un site occupé avec une poursuite normale des activités scolaires entourant le site.

M. le Maire propose donc de donner mission à GD ECO SARL en tant qu'AMO pour conduire l'opération et l'assister auprès des intervenants de l'acte de construire dans le cadre d'une mission de prestation intellectuelle au prix de 19 500 € HT.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire précise que l'ancien atelier doit être démoli.

8°/ Atelier municipal – Point sur les travaux

M. le Maire informe les conseillers municipaux que les travaux du nouvel atelier municipal sont en voie de finition.

Il indique que le marché ne comportant pas de lot « Peinture », la commune allait faire appel à une entreprise locale pour les petits travaux de peinture nécessaires.

Il reste quelques travaux complémentaires extérieurs et la pose d'un mur de soutènement en préfabriqué par l'entreprise MARTIN.

Le déménagement de l'ancien atelier pourrait avoir lieu fin novembre.

Par ailleurs, il est évoqué les travaux ou finitions à prévoir : grilles de la mairie à repeindre, ainsi que les portes de l'église et un pommier à replanter derrière la Poste.

IV – URBANISME

1°/ Point sur la révision du PLU

M. le Maire donne connaissance du compte-rendu de la réunion du 6 septembre dernier avec le cabinet BE-AUA et rappelle que la prochaine réunion de travail est prévue le 5 octobre à 17 heures et sera suivie à 19 heures d'une réunion publique.

V – RAPPORT DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Bruno LOQUET fait part du rapport établi par Christian BOUCHER suite à la réunion du 4 septembre dernier :

➤ **Rentrée 2017/2018** : la rentrée s'est très bien passée dans nos écoles.

Effectifs : Maternelle 94 élèves répartis sur 4 classes

Elémentaire 154 élèves répartis sur 7 classes

Répartition pédagogique :

Maternelle :

- 1 classe Petite Section : 23 élèves
- 1 classe Petite Section-Grande Section : 21 élèves
- 1 classe Moyenne Section : 25 élèves
- 1 classe Grande Section : 25 élèves

Elémentaire :

- 1 classe CP : 23 élèves
- 1 classe CP/CE1 : 20 élèves
- 1 classe CE1 : 23 élèves
- 1 classe CE2 : 23 élèves
- 1 Classe CE2/CM1 : 20 élèves
- 1 classe CM1 : 21 élèves
- 1 classe CM2 : 24 élèves

A noter que les équipes enseignantes sont stables ce qui permet un fonctionnement de qualité.

Les enfants de l'école maternelle (toutes les GS) bénéficieront de la piscine à compter du 11 septembre au collège Taugourdeau. Le projet « semaine du cirque » se met en place.

Les 2 classes de l'école élémentaire ont fait une demande de classe transplantée (mer) qui vous a déjà été présentée et sur laquelle nous aurons à statuer. A noter que la participation de la « Cour de Récré » est plus importante que prévu, donc la part demandée à la commune sera moins importante. Il conviendra de prendre rapidement position car la préparation d'une telle opération est assez longue.

➤ **Pause méridienne**

L'organisation de la pause méridienne est identique à l'année scolaire précédente (voir organisation jointe).

Cette nouvelle structuration a permis une baisse de la violence très significative. A noter que sur la demande de quelques parents les enfants ont « jeux libres » le vendredi.

➤ **Accueil de loisirs du mercredi**

La refonte complète de l'accueil a été mise en place dès le mercredi 6 septembre.

Le principe adopté est simple : 1 activité majeure le matin et 1 autre l'après-midi. Les enfants sont répartis par groupes de 8 ou 10. Le reste du temps les animateurs encadrent les activités classiques : activités majeures : anglais, poney, squash, danse rythmique, scrapbooking, atelier terre (à compter du 11/09), mini golf...).

Les enfants fréquentent l'activité par cycle : de vacances à vacances.

Une première évaluation montre que les enfants sont beaucoup plus intéressés (nous sommes jusqu'à 53 enfants de fréquentation).

Une réunion a eu lieu avec les animateurs qui sont satisfaits de ce fonctionnement.

➤ Accueils matin et soir

Cette structure fonctionne très bien mais la difficulté réside dans le fait que les enfants arrivent de manière échelonnée et partent le soir de la même manière. Aucune activité précise n'est mise en place le matin. Par contre le soir une activité est organisée de 17h15 à 18h.

Une réunion d'information « Parents » a eu lieu le mardi 5 septembre 2017 à 19 heures. Une quarantaine de familles a participé à cet échange qui a permis d'expliquer la philosophie de nos actions et l'organisation sur le terrain.

Aucune remarque majeure n'a été formulée et l'ambiance a été sereine.

Une autre réunion sera programmée dans le courant de la 3^{ème} semaine d'octobre.

Les « gros » chantiers à venir pour la commission seront le restaurant scolaire, la réfection éventuelle des tennis et tout autre sujet concernant les écoles ou les installations sportives (le stade par exemple, suite à la visite du délégué du District d'Eure-et-Loir de Football préconisant un certain nombre de travaux...).

VI – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Panneaux d'information lumineux : 2 panneaux seront installés sur l'espace vert entre le Moulin et le feu tricolore, les réseaux passant à proximité. Ils seront visibles en venant de Dreux et en arrêt au feu rouge en allant vers Dreux. La tranchée et les connexions électriques seront réalisées prochainement.

➤ Plaques de rue : la pose devrait débuter à partir du 2 octobre. Certains particuliers ont retourné en Mairie les autorisations de pose de la plaque sur leur mur.

➤ Demande d'aide financière de la Fédération Française d'Equitation pour le centre équestre de Tréon. Avis défavorable.

➤ Demande autorisation de tournage d'un court-métrage aux étangs. Il s'agit d'une propriété privée.

➤ M. le Maire évoque une demande de remboursement auprès de l'Agglomération de Dreux pour une intervention d'urgence par l'entreprise BROSSET sur le réseau d'assainissement, restée sans suite de la part des services de l'Agglo.

➤ Eau : D ROBERT donne compte rendu de la dernière réunion du SMICA Anet. Une étude est en cours avec 3 autres EPCI pour que le syndicat puisse conserver la production et la distribution de l'eau et éviter le transfert à l'Agglo prévu en 2020."

➤ Fibre optique : les travaux sont en cours sur la commune mais le programme a pris du retard par rapport aux prévisions. Quelques raccordements sur poteaux ont été nécessaires à des endroits où le souterrain n'était pas possible. M. le Maire demandera une réunion avec Eure-et-Loir Numérique pour toutes les questions techniques.

➤ M. le Maire informe que depuis cet été, une prostituée est signalée à proximité des étangs. La Gendarmerie a été alertée.

TOUR DU TAPIS

L. CHOTARD

↳ Informe de la reprise du Chersynéma le 5 octobre avec 15 inscrits.

↳ Ne pourra pas assister à l'accueil des nouveaux habitants le 7 octobre car l'atelier floral aura lieu au même moment. Dates des prochains ateliers : floral le 18 novembre et cuisine le 16 décembre.

B. LOQUET

↳ Propose une visite de la commune pour répertorier les divers travaux à faire.

↳ Commission des Jeunes : sortie VTT prévue le 18 novembre matin avec 3 ou 4 élus. La commission se réunira pour la préparer.

↳ Informe de la mise à jour régulière du site internet de la commune.

↳ Bulletin 2018 – Réunion à prévoir

↳ Accessibilité bâtiments : suite à l'étude du dossier établi par l'Arche, la commission des travaux devra se réunir.

↳ Signale le stationnement sur les trottoirs rue d'Anet et suggère l'envoi d'un courrier aux habitants pour les informer sur le stationnement alternatif. M. le Maire répond qu'une réunion avec les habitants sera organisée.

N. KERMARREC

↳ Téléthon : réunion de préparation prévue le 11 octobre. Projet de spectacle avec M. DUVAL à confirmer (chants, mimes).

↳ Organisation de la soirée « Jazz en Automne » du 14 octobre prochain.

↳ Signale des bordures abîmées au Petit Cherisy

R.J. MOREAU PAGANELLI

↳ Propose que les élus puissent aider au déménagement de l'atelier municipal. M. le Maire répond qu'un premier tri doit être fait des choses à déménager et il pourra être fait appel à l'entreprise MARTIN pour les pièces lourdes.

A. GUIRLIN

↳ Signale la pelouse dégradée aux Bleuets, due au stationnement de véhicules sur les espaces verts et déplore de nouveau les crottes de chiens sur les pelouses.

F. DELISLE

↳ Signale des déchets verts entreposés sur un chemin dans les Hauts de Cherisy

M. BORNIAMBUC

↳ Signale des dépôts sauvages à la Mésangère

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23H45.

**Département d'Eure et Loir
Arrondissement de DREUX
Canton d'ANET**

Commune de CHERISY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2017

L'an **deux mille dix-sept**

Le **vendredi vingt-neuf septembre** à 20 Heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Michel LETHUILLIER, Laurence CHOTARD, Bruno LOQUET, Nicole KERMARREC, Anne-Marie HAIE, René-Jean MOREAU PAGANELLI, Danièle LEGER, Daniel ROBERT, Isabelle MANCEAU, Arnaud GUIRLIN, Josée POULAIN Florence DELISLE, Michèle BORNIAMBUC, Jean-François NOËL du PAYRAT, Frédéric LAIGNIER

Etaient absents excusés : Christian BOUCHER (pouvoir à M. LETHUILLIER, André BROU, Catherine DUTHIL (pouvoir à F. DELISLE), Ludovic DESHAYES (pouvoir à J. POULAIN)

Florence DELISLE est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I - FINANCES

1°/Situation financière

M. le Maire présente la situation financière de la commune à la date du 29/09/2017 :

↳ Budget général

- Fonctionnement : 951 728,25 € en dépenses pour 2 058 710,30 € de recettes

- Investissements : 579 887,26 € en dépenses pour 613 407,61 € de recettes

Pour information.

D.2017/09/29-01

TARIFS ET CONVENTION

« JAZZ EN

AUTOMNE »

2°/ Tarifs et convention pour concert « Jazz en Automne » du 14/10/2017

Dans le cadre des Rendez-Vous de Cherisy mis en place en 2002, plusieurs manifestations sont organisées soit directement par la commune, soit par l'intermédiaire d'associations de la commune ou extérieures.

Dans le cadre, du Festival « Jazz en Automne » parrainé par le Conseil Départemental d'Eure et Loir, pour la 7^{ème} année consécutive, un diner-concert est organisé conjointement par l'Association « Jazz en Automne » et la commune le samedi 14 octobre prochain à l'Espace Hugo, dont il convient de fixer les tarifs.

Il est proposé : 25 € pour les adultes et 13 € pour les enfants de 7 à 12 ans.

Afin de limiter les frais pour la commune, il est proposé de mettre en place une convention pour la répartition des recettes à hauteur de 50% pour l'Association et 50% pour la commune.

Après délibération, le conseil municipal :

- Adopte les tarifs de 25 € pour les adultes et 13 € pour les enfants de 7 à 12 ans

- Autorise M. le Maire à signer cette convention et tous documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

3°/ Versement subvention au club Soleil d'Automne

Monsieur le Maire indique que la subvention annuelle a été versée au Club Soleil d'Automne à réception des statuts de l'association et du dossier de demande de subvention complet.
Pour information.

D.2017/09/29-02
FSL

4°/ FSL – Fonds Solidarité Logement

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier du Conseil Départemental d'Eure et Loir relatif au Fonds de Solidarité Logement.

Dans ce cadre, une participation de 3 € par logement social est demandée aux collectivités locales disposant de logements sociaux sur leur territoire.

Pour la commune de Cherisy, la participation pour l'année 2017 s'élèverait à 156 € (52 logements X 3 €).

Après délibération, le conseil municipal approuve la participation de la commune au Fonds Solidarité Logement pour un montant de 156 € pour l'année 2017. Adopté à l'unanimité.

5°/ FAJ – Fonds d'Aide aux Jeunes

Monsieur le Maire donne connaissance d'un courrier du Conseil Départemental relatif au Fonds d'Aide aux Jeunes. Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.

D.2017/09/29-03
DEVIS GINGER
RECHERCHE
MARNIERE
A FERMAINCOURT

6°/ Devis GINGER pour recherche de marnière à Fermaincourt

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les effondrements de terrain à Fermaincourt dans les années 1996/1997 et la mise en place du PPR (Plan de Prévention des Risques) préfectoral qui en a résulté.

Le terrain restant fragile et toutes les maisons du Chemin des Hirondelles étant habitées, cette voie est maintenant plus fréquentée.

Dans le cadre de recherche de marnière le long du Chemin des Hirondelles à Fermaincourt, M. le Maire présente le devis de la société GINGER CEBTP pour un montant de 9 030 € HT soit 10 836 € TTC.

Cette proposition prévoit :

- une campagne de reconnaissance géophysique de type micro-gravimétrie suivant une maille de 5m s 5m sur les 350 ml du projet soit environ 140 points (2 lignes de 70 points)
- 10 forages destructifs en 66 mm de diamètre descendus à 10 m de profondeur avec enregistrement des paramètres de forage au droit des anomalies détectées

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

J.F. NOËL du PAYRAT évoque les études de sol exigées pour toute demande de permis de construire. Il émet l'idée de les remplacer par des études géologiques par résonance magnétique, moins intrusives que les forages.

II – ADMINISTRATIF

1°/ Projet de fusion des syndicats de rivière

Dans le cadre du projet de fusion de cinq syndicats de rivières : (le syndicat intercommunal de rivière Eure 1^{ère} section (SIRE 1), le syndicat intercommunal de la Vallée de la Blaise (SIVB), le syndicat intercommunal pour le cours moyen de l'Eure (SICME), le syndicat intercommunal de la Basse Vesgre (SIBV) et le syndicat mixte de la Voise et de ses Affluents (SMVA).

Monsieur le Maire expose :

Le comité syndical du syndicat intercommunal du cours moyen de l'Eure a pris, sur la base de l'article L.5212-27 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'initiative d'un projet de périmètre accompagné d'un projet de statuts, visant à créer un syndicat mixte, par fusion entre les syndicats cités.

Le principe et le contenu de cette fusion ont été travaillés par les syndicats concernés en coordination avec les services de l'État.

Conformément à l'article L.5212-27 du CGCT, le préfet a proposé un arrêté de projet de périmètre de fusion ainsi que le projet de statuts correspondant.

Le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de l'arrêté préfectoral, pour se prononcer à la fois sur le projet de périmètre de fusion et le projet de statuts.

La délibération concernée doit exprimer sans ambiguïté, par une décision favorable ou défavorable, la position de la commune quant à ce projet de fusion. A défaut de délibération dans le délai susvisé, l'avis de notre conseil municipal sera juridiquement réputé favorable. Le délai étant dépassé, l'avis est donc favorable.

D.2017/09/29-05
TRAVAUX

2°/ Travaux refacturables aux particuliers (élagage – dépôt ordures – stationnement non autorisé – dégradation du domaine public)

REFACTURABLES
AUX
PARTICULIERS

Monsieur le Maire déplore constater des dégradations de plus en plus fréquentes du domaine public :

- tailles des haies non faites sur les sentes communales (de la part des riverains)
- dépôts d'objets divers sur les chemins communaux
- dépôts d'ordures diverses et de gravats sur les bords des sentes ou chemin
- empiètement non autorisé du domaine communal par la réalisation de sortie de garage sur les trottoirs
- stationnement de véhicules sur des pelouses avec destruction de celles-ci, etc.

Les riverains ou les responsables sont informés par lettre et il leur est demandé de réhabiliter le domaine public dégradé.

Après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception et en cas de refus, M. le Maire propose que les travaux ou la réhabilitation soient faits par la commune et qu'une facture soit adressée par le Trésor Public au contrevenant.

Le tarif horaire proposé serait de 33 € en cas de travaux effectués par les services techniques de la commune ou bien la facture de l'entreprise ayant réalisé la prestation fera l'objet d'un titre de recette qui sera adressé au particulier.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

D.2017/09/29-06
CONVENTION
REFACTURATION
EAUX PLUVIALES
AVEC AGGLO

3°/ Convention de refacturation eaux pluviales avec l'Agglomération du Pays de Dreux

Monsieur le Maire rappelle le transfert de la compétence « Gestion des eaux pluviales aux services de l'Agglomération du Pays de Dreux. Il indique qu'il convient de passer une convention avec cette dernière pour la refacturation à la commune des dépenses d'investissement.

Après délibération, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer cette convention. Adopté à l'unanimité.

D.2017/09/29-07
DECI
(DEFENSE
EXTERNE CONTRE
L'INCENDIE)

4°/ Arrêté DECI (Défense Externe Contre l'Incendie) et contrôle des points d'eau

Monsieur le Maire expose :

En application de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la responsabilité de la défense en eau contre l'incendie relève des pouvoirs de police du Maire.

Dans un souci de conserver les équipements de lutte contre l'incendie en bon état de fonctionnement, Monsieur le Maire propose de confier à l'entreprise GARCIA – 7 rue de Paris – 28500 CHERISY, le contrôle, l'entretien et la mesure débit/pression des poteaux et bouches d'incendie communaux.

Après délibération, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique l'obligation de prendre un arrêté municipal de DECI ayant pour objet d'identifier les risques sur la commune et de faire l'inventaire des points d'eau incendie du territoire. Pour information

D.2017/09/29-08
VOIRIE RAVILLE
2^E TR. - CHOIX
ENTREPRISE

III – TRAVAUX

1°/ Voirie Raville 2^{ème} tranche – Choix entreprise

Dans le cadre des travaux d'aménagements de voirie à Raville – 2^{ème} tranche : impasse de la Place des Tilleuls – extrémité de la rue d'Augis et du CR N° 25 (Chemin de la Messe), Michel LETHUILLIER donne connaissance du procès-verbal de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 Septembre 2017, relatif au choix des entreprises et propose d'entériner l'avis de cette commission, à savoir de retenir :

- l'entreprise PIGEON TP pour un montant de 112 573,59 € HT, soit 135 088.11 € TTC.
Adopté à l'unanimité.

D.2017/09/29-09
PORTES
AUTOMATIQUES
COULISSANTES

5°/ Portes automatiques coulissantes

M. le Maire rappelle le projet d'installation de portes automatiques sécurisées pour l'accès à l'école maternelle, la cantine scolaire et l'accueil périscolaire. Suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 Septembre dernier, il propose d'entériner l'avis de cette commission, à savoir de retenir : l'entreprise MET 28 de Chartres pour un montant de 17 960 € HT soit 21 552 € TTC, comprenant la fourniture et la pose de deux portes de marque TORMAX.
Adopté à l'unanimité.

6°/ Remplacement porte entrée mairie et fenêtres 1^{er} étage

Dans le cadre du projet de remplacement des fenêtres et porte d'entrée de la mairie, et après le dernier débat sur le choix des matériaux (bois – alu), Monsieur le Maire informe être en attente de nouvelles offres.

D.2017/09/29-10
RESTAURANT
SCOLAIRE
ASSISTANCE
MAITRISE
OUVRAGE

7°/ Restaurant scolaire – Assistance à maîtrise d'ouvrage

Dans le cadre du projet de construction d'un restaurant scolaire, Monsieur le Maire propose que la commune (maitre d'ouvrage) confie au Cabinet GD ECO – 38 rue de Paris à Cherisy une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

La commune souhaite en effet s'entourer de toutes les compétences nécessaires pour mener à bonne fin les travaux eu égard notamment à l'absolue nécessité d'une parfaite coordination des études et des travaux devant être réalisés sur un site occupé avec une poursuite normale des activités scolaires entourant le site.

M. le Maire propose donc de donner mission à GD ECO SARL en tant qu'AMO pour conduire l'opération et l'assister auprès des intervenants de l'acte de construire dans le cadre d'une mission de prestation intellectuelle au prix de 19 500 € HT.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire précise que l'ancien atelier doit être démoli.

8°/ Atelier municipal – Point sur les travaux

M. le Maire informe les conseillers municipaux que les travaux du nouvel atelier municipal sont en voie de finition.

Il indique que le marché ne comportant pas de lot « Peinture », la commune allait faire appel à une entreprise locale pour les petits travaux de peinture nécessaires.

Il reste quelques travaux complémentaires extérieurs et la pose d'un mur de soutènement en préfabriqué par l'entreprise MARTIN.

Le déménagement de l'ancien atelier pourrait avoir lieu fin novembre.

Par ailleurs, il est évoqué les travaux ou finitions à prévoir : grilles de la mairie à repeindre, ainsi que les portes de l'église et un pommier à replanter derrière la Poste.

IV – URBANISME

1°/ Point sur la révision du PLU

M. le Maire donne connaissance du compte-rendu de la réunion du 6 septembre dernier avec le cabinet BE-AUA et rappelle que la prochaine réunion de travail est prévue le 5 octobre à 17 heures et sera suivie à 19 heures d'une réunion publique.

V – RAPPORT DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Bruno LOQUET fait part du rapport établi par Christian BOUCHER suite à la réunion du 4 septembre dernier :

➤ **Rentrée 2017/2018** : la rentrée s'est très bien passée dans nos écoles.

Effectifs : Maternelle 94 élèves répartis sur 4 classes

Elémentaire 154 élèves répartis sur 7 classes

Répartition pédagogique :

Maternelle :

- 1 classe Petite Section : 23 élèves
- 1 classe Petite Section-Grande Section : 21 élèves
- 1 classe Moyenne Section : 25 élèves
- 1 classe Grande Section : 25 élèves

Elémentaire :

- 1 classe CP : 23 élèves
- 1 classe CP/CE1 : 20 élèves
- 1 classe CE1 : 23 élèves
- 1 classe CE2 : 23 élèves
- 1 Classe CE2/CM1 : 20 élèves
- 1 classe CM1 : 21 élèves
- 1 classe CM2 : 24 élèves

A noter que les équipes enseignantes sont stables ce qui permet un fonctionnement de qualité.

Les enfants de l'école maternelle (toutes les GS) bénéficieront de la piscine à compter du 11 septembre au collège Taugourdeau. Le projet « semaine du cirque » se met en place.

Les 2 classes de l'école élémentaire ont fait une demande de classe transplantée (mer) qui vous a déjà été présentée et sur laquelle nous aurons à statuer. A noter que la participation de la « Cour de Récré » est plus importante que prévu, donc la part demandée à la commune sera moins importante. Il conviendra de prendre rapidement position car la préparation d'une telle opération est assez longue.

➤ **Pause méridienne**

L'organisation de la pause méridienne est identique à l'année scolaire précédente (voir organisation jointe).

Cette nouvelle structuration a permis une baisse de la violence très significative. A noter que sur la demande de quelques parents les enfants ont « jeux libres » le vendredi.

➤ **Accueil de loisirs du mercredi**

La refonte complète de l'accueil a été mise en place dès le mercredi 6 septembre.

Le principe adopté est simple : 1 activité majeure le matin et 1 autre l'après-midi. Les enfants sont répartis par groupes de 8 ou 10. Le reste du temps les animateurs encadrent les activités classiques : activités majeures : anglais, poney, squash, danse rythmique, scrapbooking, atelier terre (à compter du 11/09), mini golf...).

Les enfants fréquentent l'activité par cycle : de vacances à vacances.

Une première évaluation montre que les enfants sont beaucoup plus intéressés (nous sommes jusqu'à 53 enfants de fréquentation).

Une réunion a eu lieu avec les animateurs qui sont satisfaits de ce fonctionnement.

➤ Accueils matin et soir

Cette structure fonctionne très bien mais la difficulté réside dans le fait que les enfants arrivent de manière échelonnée et partent le soir de la même manière. Aucune activité précise n'est mise en place le matin. Par contre le soir une activité est organisée de 17h15 à 18h.

Une réunion d'information « Parents » a eu lieu le mardi 5 septembre 2017 à 19 heures. Une quarantaine de familles a participé à cet échange qui a permis d'expliquer la philosophie de nos actions et l'organisation sur le terrain.

Aucune remarque majeure n'a été formulée et l'ambiance a été sereine.

Une autre réunion sera programmée dans le courant de la 3^{ème} semaine d'octobre.

Les « gros » chantiers à venir pour la commission seront le restaurant scolaire, la réfection éventuelle des tennis et tout autre sujet concernant les écoles ou les installations sportives (le stade par exemple, suite à la visite du délégué du District d'Eure-et-Loir de Football préconisant un certain nombre de travaux...).

VI – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Panneaux d'information lumineux : 2 panneaux seront installés sur l'espace vert entre le Moulin et le feu tricolore, les réseaux passant à proximité. Ils seront visibles en venant de Dreux et en arrêt au feu rouge en allant vers Dreux. La tranchée et les connexions électriques seront réalisées prochainement.

➤ Plaques de rue : la pose devrait débuter à partir du 2 octobre. Certains particuliers ont retourné en Mairie les autorisations de pose de la plaque sur leur mur.

➤ Demande d'aide financière de la Fédération Française d'Equitation pour le centre équestre de Tréon. Avis défavorable.

➤ Demande autorisation de tournage d'un court-métrage aux étangs. Il s'agit d'une propriété privée.

➤ M. le Maire évoque une demande de remboursement auprès de l'Agglomération de Dreux pour une intervention d'urgence par l'entreprise BROSSET sur le réseau d'assainissement, restée sans suite de la part des services de l'Agglo.

➤ Eau : D ROBERT donne compte rendu de la dernière réunion du SMICA Anet. Une étude est en cours avec 3 autres EPCI pour que le syndicat puisse conserver la production et la distribution de l'eau et éviter le transfert à l'Agglo prévu en 2020."

➤ Fibre optique : les travaux sont en cours sur la commune mais le programme a pris du retard par rapport aux prévisions. Quelques raccordements sur poteaux ont été nécessaires à des endroits où le souterrain n'était pas possible. M. le Maire demandera une réunion avec Eure-et-Loir Numérique pour toutes les questions techniques.

➤ M. le Maire informe que depuis cet été, une prostituée est signalée à proximité des étangs. La Gendarmerie a été alertée.

TOUR DU TAPIS

L. CHOTARD

↳ Informe de la reprise du Chersynéma le 5 octobre avec 15 inscrits.

↳ Ne pourra pas assister à l'accueil des nouveaux habitants le 7 octobre car l'atelier floral aura lieu au même moment. Dates des prochains ateliers : floral le 18 novembre et cuisine le 16 décembre.

B. LOQUET

↳ Propose une visite de la commune pour répertorier les divers travaux à faire.

↳ Commission des Jeunes : sortie VTT prévue le 18 novembre matin avec 3 ou 4 élus. La commission se réunira pour la préparer.

↳ Informe de la mise à jour régulière du site internet de la commune.

↳ Bulletin 2018 – Réunion à prévoir

↳ Accessibilité bâtiments : suite à l'étude du dossier établi par l'Arche, la commission des travaux devra se réunir.

↳ Signale le stationnement sur les trottoirs rue d'Anet et suggère l'envoi d'un courrier aux habitants pour les informer sur le stationnement alternatif. M. le Maire répond qu'une réunion avec les habitants sera organisée.

N. KERMARREC

↳ Téléthon : réunion de préparation prévue le 11 octobre. Projet de spectacle avec M. DUVAL à confirmer (chants, mimes).

↳ Organisation de la soirée « Jazz en Automne » du 14 octobre prochain.

↳ Signale des bordures abîmées au Petit Cherisy

R.J. MOREAU PAGANELLI

↳ Propose que les élus puissent aider au déménagement de l'atelier municipal. M. le Maire répond qu'un premier tri doit être fait des choses à déménager et il pourra être fait appel à l'entreprise MARTIN pour les pièces lourdes.

A. GUIRLIN

↳ Signale la pelouse dégradée aux Bleuets, due au stationnement de véhicules sur les espaces verts et déplore de nouveau les crottes de chiens sur les pelouses.

F. DELISLE

↳ Signale des déchets verts entreposés sur un chemin dans les Hauts de Cherisy

M. BORNIAMBUC

↳ Signale des dépôts sauvages à la Mésangère

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23H45.